



# RÈGLEMENT

## BERCÉ PAR LE LOIR

### PRESENTATION GENERALE

L'association Passionné Mans Gravel organise la seconde édition de l'évènement vélo « Bercé par le Loir », qui est un évènement gravel en autonomie. L'esprit de cet évènement est de découvrir à vélo le patrimoine naturel, culturel, architectural, historique, viticole et gastronomique à travers ses producteurs locaux. C'est un voyage sportif au long cours qui demande un certain entraînement préalable. L'évènement est ouvert aux vélos de type gravel, ce vélo étant parfaitement adapté aux parcours proposés. Les VTT et cyclocross seront également autorisés. Les VAE (Vélos à Assistance Électrique) et tandem sont interdits.

Esprit de l'aventure : ***l'aventure est à réaliser sur deux jours avec une nuit en bivouac libre et autonome. Ce n'est pas une randonnée à la journée.*** Le parcours devra donc être choisi en fonction de cette donnée. Les horaires de présence des organisateurs et bénévoles sur les Check Points et les ravitaillements seront calculés en fonction.

3 parcours sont proposés, à réaliser à son rythme, et sur le week-end du 6 / 7 juillet 2024 :

- « **Le Dé Mont** » : Un parcours de 280 km et 3300 m de dénivelé, un parcours sportif et exigeant pour contenter les plus aguerris et ceux qui veulent s'essayer à cette distance. Il vous emmènera aux alentours de Montoire-sur-le-Loir.
- « **Le Dé Braye** » : Un parcours de 220 km et 2700 m de dénivelé, un parcours intermédiaire pour lequel il faudra déjà un bon entraînement et qui permettra de réaliser son premier 200 kms et un peu plus même. Il vous emmènera jusqu'à Bessé-sur-Braye.
- « **Le Futé des Clos** » : Un parcours de 160 km et 1700 m de dénivelé, destiné à celles et ceux désirant découvrir la discipline, passer leur première nuit en bivouac libre, flâner et prendre le temps. Il vous emmènera jusqu'à la Chartre-sur-le-Loir.

A l'inscription, vous vous inscrirez sur un des trois parcours. Mais, en cours de route, en cas de besoin et à titre exceptionnel, vous pourrez basculer sur un des autres parcours en prévenant de suite l'organisateur par téléphone ou par tout autre moyen.



**La loi française étant stricte, BERCE PAR LE LOIR N'EST PAS UNE COURSE. Les parcours ne sont pas chronométrés et aucun classement ne sera établi ni publié à l'arrivée. Il n'y a rien à gagner, sauf vous faire plaisir.**

Il n'y a pas de date butoir d'arrivée. Simplement, la présence des organisateurs prendra fin le dimanche à 20 h au dernier Check-point (CP) fixé à Teloché dans un lieu tenu encore secret. Au-delà, vous ferez valider votre passage par l'envoi d'une photo du ou des Check-Points à l'organisateur.

## **ASSURANCES**

L'association est couverte au titre de sa responsabilité civile.

Le participant est autonome et se doit, comme dans toute activité de loisir privée, d'être couvert par une assurance de responsabilité civile.

Nous vous proposerons de souscrire lors de votre inscription, en option, une assurance dommages corporels et RC via l'assureur Assurconnect. Nous vous encourageons vivement à souscrire cette assurance.

L'assureur de l'organisateur ne prend pas en charge les dégâts matériels que le participant pourrait causer à son vélo ou au vélo d'un tiers, ni par un tiers (les dommages aux vélos ne sont pas garantis, y compris en responsabilité civile lors de collision entre participants). Il est rappelé qu'il est de l'intérêt du participant de souscrire auprès de l'assureur de son choix un contrat d'assurance dommage matériel auquel la pratique sportive peut l'exposer.

## **TRACES ET PARCOURS**

Les traces GPX que les participants devront suivre seront envoyées quelques jours avant le départ.

Le départ aura lieu à Teloché. Des Check-Points seront positionnés sur les parcours. Un contrôle du passage des participants sera réalisé à chaque CP où le carnet d'aventure devra être tamponné. L'arrivée est fixée au dernier CP à Teloché, le lieu exact vous sera dévoilé lors de l'envoi des traces.

## **INSCRIPTIONS ET TARIFS**

L'évènement est limité à 99 participants au total. Il n'y a pas de sélection : « premier arrivé, premier servi ». Vous pourrez cependant vous inscrire sur la liste d'attente.

L'âge minimum pour participer à l'épreuve est de 18 ans au moment du départ. Les mineurs, même accompagnés par un adulte / parent, ne seront pas acceptés.



L'ouverture des inscriptions est fixée au **vendredi 29 décembre 2024 à 19h00** : rendez-vous sur le site [Passionné Mans Gravel](#)

Pour que l'inscription soit complètement validée, il faudra que l'ensemble des documents demandés soit fourni avant le 31 mai 2024 à 23h59. Au-delà de cette date, l'organisation sera susceptible d'annuler l'inscription.

Les inscriptions se feront sur le site de l'association [Passionné Mans Gravel](#) qui renverra vers la plateforme d'inscription Yapla sur laquelle le participant :

- S'identifiera,
- Choisira son parcours et ses options,
- Réglera le montant global de l'inscription,
- Déposera son certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme de longue distance sur routes, pistes et chemins délivré par son médecin traitant, datant de moins de 1 an (à la date du départ). L'association ne peut accepter la présentation d'une licence sportive car elle n'est affiliée à aucune fédération sportive,
- Validera l'approbation du présent règlement et de la convention de participation.

Les tarifs 2024 s'élèvent à 68 € pour le 280 km, 63 € pour le 220 km et 58 € pour le 160 km.

***Une caution de 150 € par chèque à l'ordre de l'Association Passionné Mans Gravel sera à remettre lors de la remise du pack participant et sera restituée lors du retour du tracker rendu à l'arrivée en bon état de fonctionnement.***

Les frais d'inscription comprennent :

- La mise à disposition des traces GPX,
- La mise à disposition du tracker,
- Le « Carnet d'Aventure »,
- Une musette « surprise » composée de produits locaux et utiles,
- L'apéro du vendredi soir,
- Des ravitos à thème (1 salé, 1 sucré, 1 boisson) sur chaque CP (hors arrivée),
- Une bière à l'arrivée,
- De la passion et de la bonne humeur.

## **DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

Voir « **INSCRIPTIONS ET TARIFS** »



## **MATERIEL OBLIGATOIRE**

Voici la liste du matériel obligatoire :

- Un vélo (les vélos à assistance électrique et tandems ne sont pas autorisés),
- Un casque,
- Une sonnette,
- Un sifflet,
- Un gilet / baudrier haute visibilité ou similaire,
- Un GPS ou dispositif GPS sur votre téléphone portable,
- Un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière,
- Une couverture de survie.

Si l'un des objets se trouve manquant lors du départ, l'organisation se garde le droit de refuser le départ du participant.

Pour information, voici la liste des équipements obligatoires pour le vélo et le cycliste selon le code de la route français :

- Deux freins, avant et arrière,
- Deux feux de position : l'un émettant une lumière jaune ou blanche à l'avant, l'autre émettant une lumière rouge à l'arrière (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante),
- Des catadioptrés (dispositifs rétroréfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés (sur les roues) et de couleur orange sur les pédales.

**Note :** Concernant les catadioptrés, nous vous avons simplement informé de la loi française en vigueur. Il n'y aura pas de contrôle sur les catadioptrés de notre part avant le départ. Nous savons pertinemment qu'il n'est pas possible d'avoir des réflecteurs sur des pédales automatiques.

- Un avertisseur sonore (le son doit être entendu à 50 mètres au moins),
- Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

## **DEROULEMENT DE L'ÉVÈNEMENT**

***Un Roadbook vous sera envoyé quelques jours avant le départ afin de résumer et récapituler les informations principales du week-end.***



## **AVANT LE DEPART**

L'organisation vous donnera rendez-vous la veille du départ le vendredi 5 juillet à Teloché dans un lieu restant à préciser et :

- Vous remettra le vendredi soir votre carnet d'aventure qui servira à valider les différents points de contrôle (CP) ou "Check-Points" tout au long de l'épreuve ainsi qu'à l'arrivée,
- Vous remettra une balise de géolocalisation (tracker GPS) en échange d'une caution d'un montant de 150 euros devant être déposée auprès de l'Organisateur lors de la remise de la balise (par chèque). L'épreuve souscrit avec la société SOLUSTOP un contrat pour la location de balises de géolocalisation autonomes. Ces balises sont prêtées au Cycliste pour permettre le suivi de sa progression. Le Cycliste doit prendre soin de la balise qui lui est confiée. Il doit rendre cette balise à l'issue de l'épreuve ou la faire parvenir à l'Organisateur dans les plus brefs délais en cas d'abandon, L'Organisateur s'engage à rendre cette caution lorsque le Cycliste rendra la balise en bon état de fonctionnement. En cas de perte ou détérioration de la balise, le montant de la caution sera retenu et encaissé,
- Vous remettra votre musette participant,
- Vous proposera un repas et une soirée dans un lieu encore tenu secret.

## **HEBERGEMENT**

De nombreuses possibilités d'hébergement existent à Teloché et alentours, à retrouver sur

[Sarthe Tourisme](#) et [Orée de Bercé Belinois](#).

Pour ceux désirant planter la tente le vendredi soir, un camping se trouve à Ecommoy à 6 km de Teloché : [camping Les Vaugeons](#).

Si vous désirez bivouaquer sur place à Teloché, contactez-nous, nous mettrons en place un lieu de bivouac si vous êtes plusieurs à nous solliciter (places limitées).

## **LES ACCOMPAGNANTS**

Les accompagnant(e)s sont les bienvenu(e)s durant le week-end. Ils peuvent s'inscrire également au repas du vendredi soir en option. Une activité leur sera proposée le week-end pour suivre leur aventurière ou aventurier préféré(e). De nombreuses visites et chemins de randonnées sont à réaliser tout au long de la trace. Celles et ceux désirant suivre les participants sur les parcours trouveront des informations touristiques et des hébergements sur : [Vallée du Loir](#) et [Val de Loir – Loir-et-Cher](#)



## L'AUTONOMIE

Les parcours se réalisent en autonomie sous la responsabilité de chaque participant qui devra être autonome en matière de :

- Logement,
- Nourriture,
- Gestion des aléas mécaniques,
- Gestion des aléas physiques (chutes, problèmes physiques, ...). Chaque participant est responsable de sa propre sécurité et celle des autres si le cas se présentait pour alerter les secours.

En cas de souci, prévenez immédiatement les secours en premier lieu puis l'organisation.

## LA SÉCURITÉ

Pour la liste des équipements obligatoires, voir **MATERIEL OBLIGATOIRE**.

Le port du casque est obligatoire. A la tombée de la nuit, le port du gilet haute visibilité, un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière sont obligatoires.

En cas d'accident ou de blessure, contactez directement les secours. Pour rappel, le numéro à composer depuis un portable est le **112 (N° repris sur votre carnet d'aventure)**.

Ensuite, contactez ou faites contacter la direction de l'épreuve au numéro indiqué sur votre carnet d'aventure.

## RESPONSABILITÉ

Comme indiqué, l'épreuve se déroule en autonomie. Les participants à Bercé par le Loir le font sous leur propre et entière responsabilité. L'association Passionné Mans Gravel se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, d'incidents avec des tiers, de vol ou de dégradation de matériel y compris sur les parkings mis en place pour les participants qui ne seront ni gardés ni surveillés.

Vous circulerez sur des routes et chemins ouverts à d'autres usagers, merci de les respecter. Vous passerez sur certains chemins privés, merci de respecter ces propriétés privées.

Ne jetez pas d'ordure sur la route et respectez la nature.

## DÉPART ET SUIVI DE LA TRACE

Les départs auront lieu le samedi 6 juillet 2024 à partir de 7h et ils s'étaleront jusqu'à 8h environ.



Les participants suivront ensuite la trace GPX du parcours fournie au préalable par l'organisateur.

Comme précisé plus haut et à titre exceptionnel, vous pourrez basculer sur une des deux autres traces qui seront également fournies, mais devrez prévenir l'organisateur par téléphone ou SMS sur le numéro indiqué sur votre carnet d'aventure afin qu'il vous retrace sur la nouvelle trace pour le suivi du tracking. En effet, les traces étant imbriquées les unes dans les autres, une grande partie du tracé est commune aux 3 parcours.

Chaque participant est autonome. Il est donc libre de rouler quand il veut et de gérer ses pauses. Nous vous recommandons de bien gérer vos arrêts et votre alimentation afin d'éviter les accidents ou problèmes dus à une fatigue excessive. Rappelons à nouveau que ce n'est pas une course.

### **Point particulier : la traversée de la forêt de Bercé.**

Vous devrez rester sur la trace fournie et respecter la charte du promeneur en forêt téléchargeable à ce lien : <https://www.onf.fr/+19c::charte-du-promeneur-jaime-la-foret-ensemble-protegeons-la.html>

Il est interdit de bivouaquer en forêt la nuit. Vous devrez donc prendre vos dispositions et gérer votre avancée et votre bivouac en fonction de cette interdiction. Concernant le risque incendie, il sera interdit de faire du feu, des barbecues ou méchouis et de jeter des allumettes, cigares ou cigarettes, et de fumer. L'utilisation de réchauds à gaz est donc interdite également. Voir arrêté du 2 juillet 2021 relatif à la prévention des incendies de forêt dans le département de la Sarthe.

Toute infraction constatée à cette règle entraînera de facto l'exclusion immédiate et la disqualification du participant.

### **CHECK-POINTS (CP)**

Comme dit précédemment, les participants devront faire tamponner leur carnet d'aventure à chaque CP (y compris l'arrivée comptant pour 1 CP) : 5 CP sur le 280 km, 4 CP sur le 220 km et 3 CP sur le 160 km. Si votre passage se réalise alors qu'il n'y a plus personne de l'organisation au CP, une photo envoyée par mail à l'organisateur fera office de validation.

Les Check-Points seront aussi l'occasion pour les participants de se restaurer mais chacun doit être autonome pour son alimentation et son hydratation.

### **DECOUVERTE DES POINTS D'INTÉRÊTS**

La trace passe parmi de nombreux points d'intérêts : culturels, historiques, naturels, architecturaux etc...Prenez le temps de les découvrir et d'admirer les points de vue.



## **BIVOUACS**

Le bivouac est un campement temporaire dans un endroit peu ou pas aménagé, généralement pratiqué en pleine nature par des personnes faisant des activités de plein air (randonnée, escalade, vtt, kayak, etc.) sur plusieurs jours. Un bivouac se fait du coucher du soleil à son lever, une seule nuit au même endroit et avec un campement léger et sommaire (tente ou pas).

Il est interdit de camper dans les lieux publics suivants :

- Forêts, bois et parcs classés comme « espaces boisés à conserver »,
- Routes et chemins,
- Bords de mer (ça devrait aller !),
- A moins de 200 m d'un point de captage d'eau potable,
- Sites classés dans les « zones de protection du patrimoine de la nature et des sites »,
- A moins de 500 m d'un monument classé « historique »,
- Les préfetures ou communes peuvent également interdire des lieux publics de manière temporaire ou permanente. Ces interdictions sont généralement affichées en mairie ou signalées par des panneaux auprès des zones interdites.

Plus d'infos : <https://www.lecampingsauvage.fr/legislation-et-reglementation/camping-sauvage-bivouac>

## **ARRIVÉE**

Le dernier Check-Point à valider est l'arrivée à Teloché dans un lieu qui vous sera dévoilé lors de l'envoi des traces environ une semaine avant le départ.

## **ABANDON**

En cas d'abandon, merci de le signaler à la direction de l'épreuve au plus vite au numéro indiqué sur le carnet d'aventure.

## **EXCLUSION**

En cas de non-respect du règlement ou de comportement inapproprié, l'organisation se réserve le droit d'exclure le participant du brevet. Tout participant cédant son tracker GPS ou son carnet d'aventure à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.





## **POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT**

La politique d'annulation est stricte :

### **Annulation du fait du participant :**

Toute inscription est ferme et définitive et implique l'acceptation intégrale du règlement. Le participant ne peut en aucun cas revendre ou céder à titre gracieux à un tiers son inscription. Si jamais le participant ne peut se rendre à l'évènement, les conditions appliquées seront les suivantes :

- Plus de 30 jours avant l'évènement : remboursement intégral si reprise de l'inscription par une personne sur la liste d'attente. Dans le cas contraire remboursement de 50%.
- Moins de 30 jours avant l'évènement : pas de remboursement possible.

Dans tous les cas, et sur demande, nous vous fournirons la trace pour la réaliser à un autre moment et essayer à minima de vous accueillir.

**Annulation du fait de l'organisateur :** l'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si l'épreuve devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, ...).

**Annulation pour causes extérieures exceptionnelles et non prévisibles :** Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (décision préfectorale pour risque incendie, risque canicule, phénomènes météorologiques, pandémie, guerre, accident nucléaire, ...).

## **MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est susceptible d'être modifié afin de prendre en compte et appliquer des mesures et réglementations relatives au contexte sanitaire en vigueur lors de l'épreuve (pass sanitaire, couvre-feu, ou tout autre mesure imposée par les autorités gouvernementales ou locales). Le cas échéant, ces éventuelles modifications seront portées à la connaissance des participants.

--- Fin du règlement ---